

elles viseront de plus en plus les marchés internationaux.

Enfin, tous s'entendent pour reconnaître l'importance des négociations multilatérales du GATT (Uruguay Round) pour le secteur de l'agriculture. Celles-ci pourraient également avoir des conséquences indirectes sur le secteur des industries de transformation.

Il est fort à penser que toute forme de protection prendrait l'aspect de barrières non tarifaires. On croit qu'il y aura nécessité pour les producteurs de la CE de répondre à des normes qui auront été harmonisées ou du moins acceptées au niveau de l'ensemble de la Communauté. La présente étude analyse les standards qui sont les plus susceptibles de toucher les exportations canadiennes.

**a) La réglementation sur la santé des animaux et les contrôles vétérinaires**

*Les changements*

La disparition des frontières intra-CE suppose que les contrôles sur la santé des animaux seront faits ailleurs qu'aux frontières. En fait, on vise à ce que tous les pays de la CE se donnent des programmes efficaces d'éradication des principales maladies (brucellose, tuberculose). Ces programmes devront être approuvés par la CE. Et, il y aura sur place vérification de l'application et de l'efficacité de ces programmes.

Il y aura harmonisation des normes non vétérinaires sur le commerce des animaux pure race pour fins de reproduction, et sur le commerce de leur semence et de leurs embryons. Il ne devrait plus y avoir ni défense, ni restrictions, ni empêchements sur le commerce des femelles de race pour fins de reproduction, ni sur les déplacements des boeufs de race pour fins de servir à la reproduction.

En ce qui concerne l'importation de la semence, celle-ci devra provenir de centres de prélèvement officiels et approuvés A1. L'État où la semence aura été prélevée ou qui autorise la commercialisation de semence en provenance de pays tiers aura la responsabilité du contrôle de la qualité du centre de prélèvement et de la santé des animaux donneurs.

*L'impact sur le commerce avec le Canada*

Les intérêts commerciaux réciproques du Canada et de la CE en matière de commerce des animaux de race et de matériel génétique constituent une garantie que les barrières seront réduites.

Les contrôles sanitaires au point de départ plutôt qu'aux postes-frontières ne devraient pas créer de problèmes supplémentaires aux exportateurs canadiens.

Un meilleur programme de contrôle des maladies animales, dans les États membres où les maladies sévissent le plus, accroîtra leur productivité et créera de nouveaux concurrents à des pays comme le Canada qui jouissent d'une très bonne réputation sur la qualité de leurs animaux, et qui ont développé un marché d'exportation basé sur cette réputation.

**b) La réglementation sur la viande et autres produits animaux**

*Les changements*

Il y aura harmonisation des méthodes d'analyse microbiologique des équipements d'abattoirs et d'établissements de transformation de la viande et de la volaille.

Les exigences sur la santé des personnes travaillant dans des secteurs où elles sont en contact avec de la